

# SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT BRESLE LITTORAL

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4. Volumes facturés	4
1.5. Détail des imports et exports d'effluents	4
1.6. Autorisations de déversements (AAD et CSD)	4
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	7
1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7
1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	7
1.9.3. Sous-produits évacués	7
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1. Modalités de tarification	8
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	8
2.3. CARE HYDRA	10
2.4. CARE VEOLIA	12
3. Indicateurs de performance	15
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	15
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	17
3.6. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	17
3.7. Indicateur P251.1 – Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	18
3.8. Indicateur P252.2 – Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	18
3.9. Indicateur P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	19
3.10. Indicateur P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20
3.11. Taux d'impayés (P257.0)	21
3.12. Taux de réclamations (P258.1)	21
4. Financement des investissements	22
4.1. Montants financiers	22
4.2. Etat de la dette du service	22
4.3. Amortissements	22
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	22
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	23
5.1. HYDRA	23
5.2. VEOLIA	24

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT BRESLE LITTORAL
- Caractéristique (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : EU, LE TREPORT, MERS-LES-BAINS, MONCHY-SUR-EU, OUST-MAREST, PONTS-ET-MARAIS, SAINT-PIERRE-EN-VAL, SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
- Existence d'une CCSPL : NON
- Existence d'un zonage : OUI (date d'approbation juillet 2011)
- Existence d'un règlement de service : OUI

## 1.2. Mode de gestion du service

### SERVICE « STATION D'EPURATION »

Depuis le 01/10/2021, le service est exploité en délégation de service public. La concession qui concerne l'exploitation de la station d'épuration et les ouvrages de transfert du système d'assainissement collectif, passée pour une durée de 5 ans, est attribuée à l'entreprise HYDRA – Lhotellier Eau – ZI rue du manoir, 76 340 BLANGY SUR BRESLE.

Nom du prestataire : HYDRA – Lhotellier Eau

- Numéro du contrat : (v0)
- Nature du contrat : Affermage
- Prestations du contrat : exploitation de la station d'épuration et des ouvrages de transfert du système d'assainissement collectif

Date de début de contrat : 01/10/2021

Date de fin de contrat : 30/09/2026 modifiée par avenant n° 6 : 31/12/2026

Engagements vis-à-vis des tiers :

En tant que délégataire du service, la Société Hydra assume des engagements d'échanges d'effluents (réception ou déversement) avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous) :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Déversement effluent	VIDANGES LE CAMION BLANC	Prise en charge à la STEP du Tréport des graisses, MDV et produits de curage collectés par VLCB
Réception effluent	LE TREPORT	Réception effluent LE TREPORT
Réception effluent	MERS LES BAINS	Réception effluent MERS
Réception effluent	SMEA CAUX NORD EST	Réception d'effluents de St Pierre en Val, de Monchy sur Eu et de rue d'Eu

### SERVICE « RESEAUX DE COLLECTE »

Le service est exploité en délégation de service public.

2 délégataires selon le périmètre du service HYDRA et VEOLIA (Société des eaux de Picardie).

Périmètre : EU, LE TREPORT, MERS-LES-BAINS, PONTS-ET-MARAIS, OUST-MAREST (à compter du 06/06/2024)

Nom du prestataire : HYDRA

Nature du contrat : Affermage

Prestations du contrat : exploitation et entretien du réseau d'assainissement, exploitation et entretien des postes de refoulement des eaux usées (26 unités), contrôles de conformité de branchement, gestion administrative de l'assainissement, contrôle complet des réseaux d'assainissement par ITV sous 5 ans.

Date de début du contrat : 01/07/2016

Périmètre : SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE  
Déléguataire : Société des eaux de Picardie (VEOLIA)  
Numéro du contrat : P001A  
Nature du contrat : affermage  
Date de début du contrat : 21/01/2015  
Date de fin de contrat : 20/01/2027

Périmètre : OUST-MAREST  
Déléguataire : Société des eaux de Picardie (VEOLIA)  
Numéro du contrat : P109A  
Nature du contrat : affermage  
Date de début du contrat : 07/06/2012  
Date de fin de contrat : 06/06/2024

### ***1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)***

Estimation du nombre d'habitants desservis au 31/12/2024 :

Secteur HYDRA : 15 291

Secteur VEOLIA : 1 305

### ***1.4. Volumes facturés***

Assiette des volumes facturés	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
HYDRA	728 335	916 185	+25,79 %
VEOLIA	65479	68095	+12,79 %

### ***1.5. Détail des imports et exports d'effluents***

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

### ***1.6. Autorisations de déversements (AAD et CSD)***

2 autorisations de rejets signées par la collectivité :

- SCI OPALINE, Ambulance Le Tréport,
- SCI GASLI, Ambulance EU

2 conventions spéciales de déversement :

- SGD (fabrication de verre)
- VERESCENCE (fabrication et façonnage de verre)

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 076-217607118-20251118-DELIB2025\_097-DE



## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml) tous diamètres et tous matériaux	31/12/2023	31/12/2024	N/N-1
HYDRA	138 265	138 951	+0,50 %
VEOLIA	13 845	13 845	0

Postes de refoulement : HYDRA : 26 – VEOLIA : 5

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Commune de EU	600 m3
Bassin d'orage	LE TREPORT STEP	2 000 m3

## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : STEP DE LE TREPORT

Code Sandre de la station : 037671101000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/07/2011		
Commune d'implantation	LE TREPORT (76711)		
Lieu-dit	ZAC du Parc Sainte Croix		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	45 100		
Nombre d'abonnés raccordés	Ensemble de 6 communes		
Nombre d'habitants raccordés	Ensemble de 6 communes		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	8970		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		04/6/2009
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Bresle	
Polluant autorisé	Concentration maximale par bilan (mg/l)	et / ou	
	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
DBO <sub>5</sub>	125	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou
Polluant autorisé	Concentration moyenne annuelle maximale (mg/l)	et/ou	
	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou

NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

#### Charges rejetées par l'ouvrage

Moyenne annuelle	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2024	OUI	3.02	98.65	16.55	97.39	2.51	99.22	4.38	94.83	0.71	92.50

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

### 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	2023 en T de MS/an	2024 en T de MS/an
STEP DE LE TREPORT (Code Sandre : 037671101000)	589.90	630.81
Total des boues produites	589,90	630,81

#### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	2023 en T de MS/an	2024 en T de MS/an
STEP DE LE TREPORT (Code Sandre : 037671101000)	576.80	569.40
Total des boues évacuées	576.80	569.40

#### 1.9.3. Sous-produits évacués

Désignation	2023	2024	Evolution
Sables (kg/an ou m <sup>3</sup> /an)	105.87 T	130.80 T	23.55%
Refus de dégrillage (kg/an ou m <sup>3</sup> /an)	197.44 T	160.98 T	-18.47%
Huiles/graisses sans traitement (kg/an ou m <sup>3</sup> /an)	0	0	0

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service : Branchement neuf – Travaux	3 900 €	3 900 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement	200 €	200 €

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

### 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (Facture annuelle type complète, toutes taxes et redevances comprises pour un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>) :

HYDRA		
Simulation d'une facture d'assainissement sur les communes		
LE TREPORT, MERS LES BAINS, PONTS ET MARAIS, EU et OUST-MARAIS		
	Volume annuel : 120 m <sup>3</sup>	
	PU (2024) €/m <sup>3</sup>	Montant au 01/01/2024 €/m <sup>3</sup>
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<b>PART DISTRIBUTEUR</b>		
Prime fixe annuelle		20.62
Consommation	0.28	33.58
<b>PART COLLECTIVITE</b>		
Prime fixe annuelle		15.00
Consommation	0.80	96.00
<b>ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'eau)</b>		
Modernisation des réseaux de collecte	0.38	45.60
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.</b>		210.80
TVA (10%)		21.08
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.</b>		231.88
<b>COUT AU M<sup>3</sup> T.T.C.</b>		1,93 € / m <sup>3</sup>

Simulation d'une facture d'assainissement sur la commune de  
SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY

Volume  
annuel: 120 m<sup>3</sup>

	PU (2024) €/m <sup>3</sup>	Montant au 01/01/2024 €/m <sup>3</sup>
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<b>PART DELEGATAIRE</b>		
Abonnement		25.44
Consommation	0.3556	43.06
<b>PART COLLECTIVITE</b>		
Abonnement		15.00
Consommation	2.74	309.28
<b>ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'eau)</b>		
Modernisation des réseaux de collecte		22.20
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.</b>		414.98
TVA (10%)		41.50
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.</b>		<b>456.48</b>
<b>COUT AU M<sup>3</sup> T.T.C.</b>		<b>3.80</b>

Simulation d'une facture d'assainissement sur la commune de  
OUST MAREST

Volume annuel  
: 120 m<sup>3</sup>

	PU (2024) €/m <sup>3</sup>	Montant au 01/01/2024 €/m <sup>3</sup>
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
<b>PART DELEGATAIRE</b>		
Abonnement		99.70 €
Consommation	0.18	21.36 €
<b>PART COLLECTIVITE</b>		
Abonnement		15.00 €
Consommation	2.74	309.28 €
<b>ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'eau)</b>		
Modernisation des réseaux de collecte		22.20 €
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.</b>		<b>467.54 €</b>
TVA (10%)		46.75 €
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.</b>		<b>514.29 €</b>
<b>COUT AU M<sup>3</sup> T.T.C.</b>		<b>4.29 €</b>

**Compte annuel de résultat de l'exploitation**

Année : 2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

Contrat : DSP AC SMABL

Libellé	N
<b>PRODUITS</b>	<b>456 347</b>
Exploitation du service	408 538
Collectivités et autres organismes publics	0
Travaux attribués à titre exclusif	0
Produits accessoires	47 809
<b>CHARGES</b>	<b>428 953</b>
Personnel	129 734
Energie électrique	20 575
Achats d'eau	0
Produits de traitement	0
Analyses	0
Sous-traitance, matières et fourniture	
- SIG	25 060
- Curage / ITV	46 165
- Espaces verts	0
- Frais de facturation	95 223
- Autres	19 443
Impôts locaux et taxes	1 238
Autres dépenses d'exploitation dont :	
- Télécommunication, poste et télégestion	4 328
- Engins et véhicules	39 332
- Informatique	2 338
- Assurance	2 634
- Locaux	4 789
Frais de contrôle	0
Contribution des services centraux et recherche	21 116
Collectivités et autres organismes publics	0
Charges relatives aux renouvellements :	
- Pour garantie de continuité du service	16 119
- Programme contractuel	0
- Fonds contractuel	0
Charges relatives aux investissements :	
- Programme contractuel	0
- Fonds contractuel	0
- Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0
- Investissements incorporels	0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0
Charges relatives aux investissements du domaine privé	858
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>27 394</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	0
<b>RESULTAT</b>	<b>27 394</b>

**Compte annuel de résultat de l'exploitation**

Année : 2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

Contrat : DSP AC STEP TREPORT

Libellé	N
<b>PRODUITS</b>	1 235 903
Exploitation du service	1 235 903
Collectivités et autres organismes publics	0
Travaux attribués à titre exclusif	0
Produits accessoires	0
<b>CHARGES</b>	1 574 786
Personnel	331 032
Energie électrique	374 623
Achats d'eau	343
Produits de traitement	105 210
Analyses	23 228
Sous-traitance, matières et fourniture	
- Boues	97 324
- Curage / ITV	2 247
- Espaces verts	2 985
- Frais de facturation	11 172
- Autres	123 465
Impôts locaux et taxes	3 352
Autres dépenses d'exploitation dont :	
- Télécommunication, poste et télégestion	11 722
- Engins et véhicules	90 113
- Informatique	6 331
- Assurance	7 135
- Locaux	12 971
Frais de contrôle	12 495
Contribution des services centraux et recherche	57 188
Collectivités et autres organismes publics	0
Charges relatives aux renouvellements :	
- Pour garantie de continuité du service	236 476
- Programme contractuel	9 200
- Fonds contractuel	0
Charges relatives aux investissements :	
- Programme contractuel	0
- Fonds contractuel	0
- Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	0
- Investissements incorporels	0
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0
Charges relatives aux investissements du domaine privé	56 175
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	338 883
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	0
<b>RESULTAT</b>	<b>-338 883</b>

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2024**  
**(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: P001A - SAINT QUENTIN LA MOTTE

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>47 882</b>	<b>56 427</b>	<b>17,85 %</b>
Exploitation du service	34 278	36 627	
Collectivités et autres organismes publics	6 451	7 253	
Travaux attribués à titre exclusif	7 163	12 431	
Produits accessoires	- 11	116	
<b>CHARGES</b>	<b>29 535</b>	<b>45 134</b>	<b>NS</b>
Personnel	5 807	5 939	
Energie électrique	2 070	2 423	
Sous-traitance, matières et fournitures	5 225	12 361	
Impôts locaux et taxes	210	155	
Autres dépenses d'exploitation	3 698	4 916	
télécommunications, poste et télégestion	297	255	
engins et véhicules	1 639	1 681	
informatique	1 598	1 653	
assurances	246	388	
focaux	1 389	1 437	
autres	- 1 471	- 498	
Contribution des services centraux et recherche	2 230	2 292	
Collectivités et autres organismes publics	6 451	7 253	
Charges relatives aux renouvellements	2 809	7 183	
pour garantie de continuité du service	0	4 316	
programme contractuel ( renouvellements )	2 809	2 868	
Charges relatives aux investissements	475	483	
programme contractuel ( investissements )	475	483	
Perdes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	561	2 130	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>18 347</b>	<b>11 293</b>	<b>-38,45 %</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	4 585	2 821	
<b>RESULTAT</b>	<b>13 762</b>	<b>8 472</b>	<b>-38,44 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2025

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2024**

Collectivité: P001A - SAINT QUENTIN LA MOTTE

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	34 278	36 627	6,85 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	33 409	36 179	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	870	448	
<b>Exploitation du service</b>	<b>34 278</b>	<b>36 627</b>	<b>6,85 %</b>
Redevance Modernisation réseau	6 451	7 253	12,43 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	6 394	7 150	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	58	103	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>6 451</b>	<b>7 253</b>	<b>12,43 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>7 163</b>	<b>12 431</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>- 11</b>	<b>116</b>	<b>NS</b>

(i) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

03/03/25

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2024**  
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: P109A - COMMUNE D OUST-MAREST

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>44 134</b>	<b>20 591</b>	<b>NS</b>
Exploitation du service	40 619	18 012	
Collectivités et autres organismes publics	3 292	2 428	
Produits accessoires	224	150	
<b>CHARGES</b>	<b>29 632</b>	<b>9 121</b>	<b>NS</b>
Personnel	6 910	1 250	
Energie électrique	1 206	807	
Sous-traitance, matières et fournitures	8 372	1 982	
Impôts locaux et taxes	250	0	
Autres dépenses d'exploitation	3 898	287	
télécommunications, poste et télégestion	355	16	
engins et véhicules	1 853	195	
informatique	1 901	0	
assurances	294	2	
locaux	1 660	0	
autres	- 2 156	72	
Contribution des services centraux et recherche	2 653	0	
Collectivités et autres organismes publics	3 292	2 428	
Charges relatives aux renouvellements	1 838	882	
pour garantie de continuité du service	1 838	882	
Charges relatives aux investissements	632	319	
programme contractuel / investissements	632	319	
Perdes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	683	1 156	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>14 502</b>	<b>11 470</b>	<b>-20,91 %</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normalisé)	3 624	2 867	
<b>RESULTAT</b>	<b>10 878</b>	<b>8 603</b>	<b>-20,91 %</b>

Conforme à la circulaire PP2E de janvier 2006

03/03/25

STE DES EAUX DE PICARDIE

Version Finale

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2024**

Collectivité: P109A - COMMUNE D OUST-MARES'

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	35 180	18 012	-48,50 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conseil)	35 144	18 889	
dont variation de la part estimée sur consommations	35	- 877	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	5 439	0	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations conseil)	5 439	0	
<b>Exploitation du service</b>	<b>40 619</b>	<b>18 012</b>	<b>NS</b>
Redevance Modernisation réseau	3 292	2 428	-26,25 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations conseil)	3 330	3 378	
dont variation de la part estimée sur consommations	- 39	- 950	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>3 292</b>	<b>2 428</b>	<b>-26,25 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>224</b>	<b>150</b>	<b>-33,04 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

03/03/25

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels, déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

VEOLIA : NC

HYDRA :

	Données 2023	Données 2024
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99,00	99,00

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Définition : Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau. La méthode de calcul suit une procédure définie sur la connaissance de différents paramètres :

- Partie A : Plan des réseaux sur 15 points
- Partie B : Inventaire des réseaux sur 30 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

P202.2B	HYDRA	VEOLIA	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		St QUENTIN	OUST MAREST
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10	10	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code.	10	10	10
VP.254 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.			
VP.253 - Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</li> <li>- Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</li> <li>- Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</li> <li>- Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</li> <li>- Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires</li> </ul>	5	5	0
NB : Si la procédure de mise à jour du plan des réseaux n'est pas complétée de la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254), les points de la VP.252 et de la VP.253 ne sont pas comptabilisés.			
VP.255 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour moins de 49,9% du linéaire des réseaux : 0 point</li> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour # 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points (Cas 0)</li> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour # 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points (Cas 1)</li> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour # 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points (Cas 2)</li> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour # 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points (Cas 3)</li> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour # 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points (Cas 4)</li> <li>- Dates ou périodes de pose connues pour # 95% du linéaire des réseaux : 15 points (Cas 5)</li> </ul>	15	15	0
<b>PARTIE C : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESEAU ET LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU (75 POINTS)</b>			
VP.256 - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	10	0
VP.256 - Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	0	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage)	10	10	10

VP.258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.	10	10	10
VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).	10	0	0
VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	0	0
VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0	0
VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0	0	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>95</b>	<b>75</b>	<b>15</b>

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2023	2024
<b>HYDRA</b>	95	95
<b>VEOLIA St QUENTIN LA MOTTE</b>	75	75
<b>VEOLIA OUST MARET</b>	15	15

### **3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

**Définition :** Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues des directives européennes ERU.

Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

### **3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

**Définition :** Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

### **3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

**Définition :** Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires.

Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

### **3.6. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

**Définition :** Cet indicateur mesure en pourcentage, la part de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

**Formule de calcul :**

$$\frac{\text{Quantité de boues admises par une filière conforme}}{\text{Tonnage total de boues évacuées}} * 100$$

**VEOLIA :** NC

**HYDRA :**

Le taux de boues évacuées est de 96,79 % pour l'année 2024

### 3.7. *Indicateur P251.1 – Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers*

**Définition :** Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement de la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis.

**Formule de calcul :**

$$\frac{\text{Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

HYDRA	Données 2023	Données 2024	Evolution	
			Absolu	Relatif (%)
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (estimation population)	0.14	0.062	-0.078	-55.71
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (INSEE)	0.27	0.065	-0.205	-75.93

**VEOLIA :** Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers : 0

### 3.8. *Indicateur P252.2 – Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau*

**Définition :** Cet indicateur recense, pour 100km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits « points noirs », nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

**Formule de calcul :**

$$\frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire de réseau hors branchemen}} * 100$$

HYDRA	Données 2023	Données 2024	Evolution	
			Absolu	Relatif (%)
Nombre de points noirs	10	8	-2	-20.00%
Linéaire de réseau hors branchemen	117.756	125.088	+7.332	+6.23%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes par 100km de réseau	8.49	7.28	-1.21	-14.25%

VEOLIA : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes par 100km de réseau : 0

### 3.9. Indicateur P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

**Définition :** Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Formule de calcul :**

$$\frac{\text{Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années}}{\text{Linéaire de réseau hors branchements}} * 20$$

	Données 2023	Données 2024	Evolution	
			Absolu	Relatif (%)
Longueur de réseau renouvelé par le délégataire (m)	0	0	-	-
Longueur de réseau renouvelé par d'autres entreprises	12 179	9 747	-2432	-19.97%
Linéaire de réseau total	138 265	138 951	686	0.50%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1.76	1.40	-0.36	-20.36%

VEOLIA : Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0

### 3.10. Indicateur P255.3 – Indice de connaissance des rejets naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**Définition :** Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)

**Formule de calcul :** Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

#### A – Éléments communs à tous les types de réseaux

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	OUI = 20 NON = 0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI = 10 NON = 0	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI = 20 NON = 0	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI = 30 NON = 0	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI = 10 NON = 0	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI = 10 NON = 0	0

#### B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant 0 minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	OUI = 10 NON = 0	0
---	---------------------	---

Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI = 10 NON = 0	0
---	---------------------	---

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Données 2023	Données 2024	Evolution	
			Absolu	Relatif (%)
HYDRA	20	20	-	-
VEOLIA	90	90		

### 3.11. Taux d'impayés (P257.0)

HYDRA n'assure pas la facturation et n'a pas accès au suivi clientèle et financier.

VEOLIA : taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2024 :

- St QUENTIN LA MOTTE : 1,02 %
- OUST MAREST : 2,71 %

### 3.12. Taux de réclamations (P258.1)

Taux de réclamations : 0/1000 abonnés (HYDRA et VEOLIA)

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	743 042.13	718 304.94
Montants des subventions en €	449 725.50	152 721.83
Montants des contributions du budget général en €	764 056.78	737 250,00

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre N fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 829 020.22	8 165 652.53
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	771 089.69
	en intérêts	199 314.99

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 803 836.24 €.

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>
SDA ville d'EU – Champs de mars, Bd Gambetta, place de la mouillette	570 000.00 €	-

### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**


## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

### 5.1. HYDRA

Indicateurs	Unité	2023	2024
D201.0 – Nombre estimé d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	U	28 392	15 192
D201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99	99
D202.0 – Nombre d'autorisation de déversement d'effluent	U	0	0
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonne de MS	-	-
D204.0 – Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	1.89	1.93
P202.2B – Indice de connaissance et des gestions patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées	U	95	95
P203.3 – Conformité de la collecte des effluents	%	-	-
P204.3 – Conformité des équipements d'épuration	%	-	-
P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service	%	-	-
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	-	-
P207.0 – Montant des abandons de créance	U	-	-
P251.1 – Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	U/1000	0.21	0.06
P252.2 – Nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes	U/100km	8.49	7.28
P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1.76	1.4
P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration	%	-	-
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	U	20	20
P256.3 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	-	-
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	-	-
P258.1 – Taux de réclamation	U/1000	0	0

## 5.2. VEOLIA

### SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY

Indicateurs	Unité	2023	2024
D201.0 – Nombre estimé d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	U	1 308	1 305
D201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-
D202.0 – Nombre d'autorisation de déversement d'effluent	U	-	-
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonne de MS	-	-
D204.0 – Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	3.8	3.87
P202.2B – Indice de connaissance et des gestions patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées	U	75	75
P203.3 – Conformité de la collecte des effluents	%	-	-
P204.3 – Conformité des équipements d'épuration	%	-	-
P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service	%	-	-
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	-	-
P207.0 – Montant des abandons de créance	U	0	0
P251.1 – Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	U/1000	0	0
P252.2 – Nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes	U/100km	0	0
P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	0
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	U	90	90
P256.3 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	-	-
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	4	1.02
P258.1 – Taux de réclamation	U/1000	0	0

### OUST MAREST

Indicateurs	Unité	2023	2024
D201.0 – Nombre estimé d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	U	634	631
D201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	-	-
D202.0 – Nombre d'autorisation de déversement d'effluent	U	-	-
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonne de MS	-	-
D204.0 – Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	4.29	4.29

P202.2B – Indice de connaissance et des gestions patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées	U	15	15
P203.3 – Conformité de la collecte des effluents	%	-	-
P204.3 – Conformité des équipements d'épuration	%	-	-
P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service	%	-	-
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	-	-
P207.0 – Montant des abandons de créance	U	0	0
P251.1 – Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	U/1000	0	0
P252.2 – Nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes	U/100km	0	0
P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	0
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	U	90	90
P256.3 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	-	-
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	5.78	2.71
P258.1 – Taux de réclamation	U/1000	0	0